



VILLE D'EU
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2025/142/DEL/4.1

Séance du 23 JUIN 2025 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 juin, à 19 h 15, se sont réunis à la salle du Carrosse, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, M. SEIGNEUR Pascal, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, Mme CHAVES Hélène, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, M. DUCHAUSSOY Joël, M. MANGEON Stéphane, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme FIRION Isabelle par M. DANJEAN Laurent, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé, M. CARBONNET Yann par Mme INZANI Béatrice.

Absents : M. DENEUFVE Gilbert, Mme BOUQUET Marie-Odile, Mme THERIN Aurélie.

Le secrétariat a été assuré par : M. RUELLOUX Samuel.

Date de convocation : 17/06/2025	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 3 Absents : 3
Nombre de suffrages exprimés : 26	Votes pour : 26
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'EMPLOI PERMANENT – SERVICE VOIRIE

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que 2 contrats uniques d'insertion (CUI/PEC) aux services techniques (voirie/propreté urbaine), pour lesquels la collectivité perçoit des subventions, se terminent respectivement les 26 et 28 juin 2025. Il ajoute que, après avoir questionné la Direction Régionale de France Travail, il s'avère que les crédits alloués par l'Etat pour le financement des contrats PEC sont bloqués.

Bien que ne pouvant reconduire les 2 contrats sous la forme d'un CUI/PEC, il est proposé la création de 2 emplois permanents pour les services techniques (voirie) comme suit :

- 2 emplois d'adjoint technique (échelle C1) à temps non complet (30h./semaine) à compter du 01/06/2025.
- Postes : Agent d'entretien de la voirie, des espaces publics et réseaux divers
- Rémunération : Grille indiciaire du grade d'adjoint technique
- A défaut de recrutement d'agents titulaires : Contrat à durée déterminée possible et renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans. Au-delà, le contrat doit obligatoirement être reconduit en contrat à durée indéterminée par décision expresse.

.../...

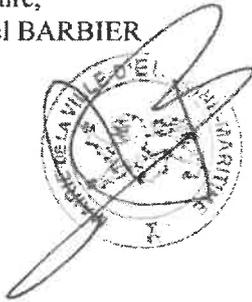
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour la création des postes
- autorise Monsieur le Maire à procéder aux recrutements et à signer tous les documents nécessaires.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,
Samuel RUELLOUX

